



Exécutif APL 2018~2019

Martine Provost.....Présidente

Guy Poissant.....1^{er} vice-président

Kim D'Amour.....2^e vice-présidente

Jacques Parenteau.....Secrétaire général

Véronique Bourdon.....Conseillère A – Secteur Primaire – Sud et Ouest

Isabelle Lapierre.....Conseillère B – Secteur Primaire – Sud et Ouest

Marie-Josée Girard.....Conseillère C – Secteur Primaire – Sud et Ouest

Sophie Hébert.....Conseillère A – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest

Jérôme Savoie.....Conseiller B – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest

Sophie Paquette.....Conseillère C – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest

Manon Reimnitz.....Conseillère – Secteur Secondaire – La Magdeleine

Hélène Renaud.....Conseillère – Secteur Secondaire - Ouest

Vacant.....Conseillère A – Secteur Secondaire – Nord, Sud et Ouest

Jean-Marc Venne.....Conseiller B – Secteur Secondaire – Nord, Sud et Ouest

Réal Cayer.....Conseiller – Secteur Éducation des adultes (EDA) et formation professionnelle (FP)

SÉANCE DE CHOIX DE TÂCHE

EN FP ET EDA

21 juin 2018 à 17 h 00 à La Citière



RENCONTRE PRÉPARATOIRE

19 juin 16 h 30 à l'APL

Appeler à l'APL pour vous inscrire



Vous changez d'adresse civique, de numéro de téléphone... ou de courriel ?

Afin que nous puissions mettre à jour notre banque de données, nous comptons sur votre collaboration pour nous informer de toute modification de vos coordonnées personnelles (un changement d'adresse civique ou une nouvelle adresse courriel, etc).

Ainsi, vous vous assurez de la réception de vos messages téléphoniques et de vos courriels.



Félicitations aux membres de l'APL!

Grâce à votre participation, l'APL a fait parvenir, au ministre de l'éducation Sébastien Proulx, une boîte contenant **734 cartes postales**.

Les cartes postales envoyées visaient à dénoncer l'introduction sous tous azimuts de nouveaux contenus et activités dans les domaines généraux de formation. Avec l'arrivée récente de nouvelles notions sur le civisme, l'intimidation et la violence, l'orientation scolaire et professionnelle et l'éducation à la sexualité, notamment, combien de temps restera-t-il pour l'enseignement des matières de bases? Malheureusement, la grille-matières n'est pas élastique.

En plus de nous avoir valu une rencontre avec le député de Sanguinet, monsieur Therien, nous avons été publiés dans Le Soleil de Châteauguay et dans Le Reflet. Une action à suivre!

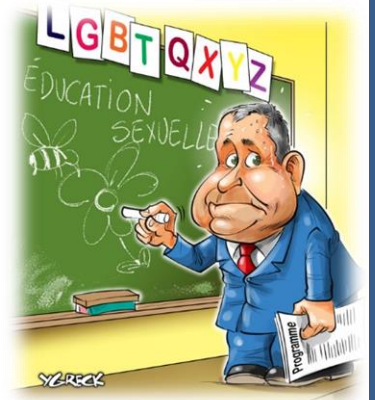
IMPLANTATION DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Des conditions de mise en œuvre à respecter :

L'éducation à la sexualité n'étant pas un cours prévu dans la grille-matières, elle ne doit pas reposer uniquement sur les épaules du personnel enseignant et ne doit pas se réaliser seulement sur les heures de cours, déjà trop remplies.

Si une partie des contenus était réalisée par les enseignantes et enseignants volontaires ceux-ci doivent :

- Être épaulés par du personnel professionnel et des intervenantes et intervenants du milieu de la santé;
- Avoir une formation adéquate en qualité et en quantité suffisante, avec le temps d'appropriation nécessaire;
- Se sentir à l'aise avec les thèmes abordés dans les contenus ou les activités;
- Avoir du matériel clé en main;
- Avoir un professionnel disponible pour les élèves lorsque des sujets qui peuvent être plus sensibles seront abordés en classe ou à l'extérieur de la classe, par exemple les agressions sexuelles;
- Participer à l'élaboration des conditions et modalités nécessaires à l'intégration de l'éducation à la sexualité avant l'approbation de celles-ci par les conseils d'établissement.
- Avoir l'assurance d'être soutenus, en toutes circonstances, par l'employeur.



Nous invitons les enseignantes et les enseignants à ne pas se porter volontaires pour dispenser ces contenus si elles ou ils sentent que les conditions essentielles à une mise en œuvre réussie ne sont pas au rendez-vous.



SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Si vous prévoyez prendre votre retraite d'ici le 1^{er} juillet 2021, vous êtes invité à participer à une des deux sessions de préparation à la retraite qui auront lieu normalement en novembre 2018 et en février 2019 (les dates et endroits sont encore à déterminer).

Si vous désirez vous inscrire à l'une ou l'autre des sessions, veuillez communiquer à l'APL, le plus tôt possible